

**ABONNEMENTS**  
 LOT et Départ. limitr.  
 3 mois 6 mois 1 an  
 25 fr. 40 fr. 70 fr.  
 Autres départements  
 3 mois 6 mois 1 an  
 26 fr. 50 42 fr. 73 fr.

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT - Paraissant les Mercredi, Vendredi & Dimanche

**TÉLÉPHONE 31**  
 Compte postal :  
 5399 TOULOUSE  
 Les abonnements  
 se paient d'avance  
 Changement  
 d'adresse : 1 franc

**50<sup>c</sup>**

**Administration**  
 CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS

**Direction & Rédaction**  
 Directeur : A. COUESLANT  
 Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET  
 Paul GARNAL

**Publicité**

ANNONCES JUDICIAIRES ..... 1 fr. 90  
 ANNONCES COMMERCIALES (à la ligne ou non espace) ..... 2 fr. 25  
 RECLAMES 3<sup>e</sup> page ( — de — ) ..... 3 fr. 50  
 — 2<sup>e</sup> page ( — de — ) ..... 6 fr. »

**50<sup>c</sup>**

Les annonces sont reçues au bureau du Journal

## PETAUDIÈRE TRAGIQUE

M. de Monzie a siégé comme ministre technique dans la série en cascade des cabinets qui se sont succédés au pouvoir de 1938 à 1940. Mais si ses fonctions ne le mêlaient pas à la direction politique ou militaire du pays en guerre, elles le plaçaient à un poste d'observation d'où il pouvait bien voir ceux qui la menaient.

Il vient de publier dans Gringoir ses notes prises au jour le jour sur la vie intérieure de ces ministères et c'est un document qui éclaire par la dessous bien des événements en nous montrant dans une lumière à contre-jour l'action du gouvernement qui était le point central de nos faiblesses. Grâce à lui, nous avons le tableau de cette tragique pétaudière en ruine.

Notations brèves, aigües, incisives et douloureusement évocatrices. Elles font penser à ces « observations » cliniques du médecin qui étudie sur pièces et suit au fur et à mesure qu'ils se produisent les symptômes et les développements d'une maladie dont il tient les microbes sous son microscope. Ces gouvernements en décomposition étaient comme serait un abcès purulent au cerveau même du pays et qui propagerait ses ravages destructeurs du haut en bas de l'organisme national.

« Le dehors te fait peur, si tu voyais dedans ! » dit Ray Blas. Par les yeux de M. de Monzie nous voyons dedans. Et c'est affreux ! Le dehors nous faisait peur ! Mais de voir ces gouvernements à l'œuvre pendant que se jouait sur les champs de bataille la vie de la France, c'est à faire crier de rage, c'est à faire pleurer de douleur et de honte !

Dans cette cohue mal famée, tumultueuse et désordonnée de ministères composés de 35 ou 40 personnes, un bon nombre n'étaient que des figurants ridicules mis là sur l'estrade en tas pour satisfaire à de sales combines de groupes ou de sous-groupes parlementaires. C'est dans une équipe plus restreinte que se menait le jeu des rivalités et des intrigues entre quelques hauts Seigneurs de la démocratie, jaloux les uns des autres, mais rassemblés malgré eux au gouvernement par la complexité d'un crime commis en commun ! Sous l'hypocrisie empoisonnée des formules dont personne n'est dupe, ils connaissent tous le fond de leurs cœurs et qu'ils s'entre-haïssent démocratiquement. A part soi, chacun sait que le bon copain qui lui serre la main est en train de le trahir dans le moment même où il l'assure de son entier dévouement.

Pour s'arracher le pouvoir, ils s'acharnent à s'entre-détruire. Des clans se forment, contre d'autres clans où l'on s'associe à trois ou quatre, non pas dans un sentiment de confiance mutuelle, mais de haine commune et de commun intérêt. Dans cette mêlée confuse, il y a le clan Daladier, contre le clan Reynaud. Il y a aussi le clan Mandel composé de Mandel tout seul, menant à celui-ci, fluttant celui-là, se servant des deux, les utilisant tour à tour et les trahissant ensemble ou successivement. Entre tous on voit onduler le souple Chautemps tandis que plane sur ce grouillement l'ombre sinistre de Léon Blum qui impose à Paul Reynaud, comme ministres, les députés socialistes qui le gênent et dont il ne veut plus dans son groupe.

Datées du 20 mars 1940, quelques semaines avant la grande attaque allemande, les premières notes de M. de Monzie nous font tout de suite entrer dans le néant de ces intrigues entremêlées qui donnent à cet assemblage de ministres, moins l'aspect d'un gouvernement que celui d'un nid de vipères. Voici ces quelques lignes qui nous mettent immédiatement dans le « climat » :

« Daladier démissionne. Je ne sais pas, lui-même ne sait pas si s'en va pour être rappelé ou pour retrouver la faveur parlementaire en usant celui qui va lui succéder. Car il ne fait point doute que Paul Reynaud sera ce successeur selon le vœu de Jeanneney, de l'Angleterre et des socialistes franco-anglais... »

Vous voyez les « dessous » de ces crises ministérielles que l'on présentait à ce brave « Populo » comme l'expression de la volonté nationale ! Vous voyez à quoi s'occupaient ces ministres au gouvernement d'un pays en guerre !

Par une série de « coups en vache » Paul Reynaud a fini par ébranler son chef, le Président du Conseil Daladier. A quoi celui-ci répond en se laissant aller au tapis. Il cède la place à Paul Reynaud contre lequel il médite déjà sa vengeance. Il se réserve d'« user » ledit Paul Reynaud au pouvoir. Car il restera dans le prochain cabinet pour mener contre son vainqueur d'un jour la même lutte que celui-ci a menée contre lui. Pendant ce temps, les Allemands, qui sont gouvernés et dirigés, se préparent à les mettre tous d'accord.

Emile LAPORTE.

## Une adresse du Maréchal Pétain aux Mères françaises

Le Maréchal Pétain, chef de l'Etat, a prononcé dimanche, à 13 heures, à l'occasion de la « Journée des Mères » l'allocation radiodiffusée suivante :

MÈRES DE FAMILLE FRANÇAISES,

La France célèbre aujourd'hui la famille. Elle se doit d'honorer d'abord les mères.

Depuis dix mois je convie les Français à s'arracher au mirage d'une civilisation matérialiste. Je leur ai montré les dangers de l'individualisme, je les ai invités à prendre leur point d'appui sur les institutions naturelles et morales auxquelles est lié notre destin d'hommes et de Français.

La famille, cellule initiale de la société, nous offre la meilleure garantie de relèvement. Un pays stérile est un pays mortellement atteint dans son existence. Pour que la France vive, il lui faut d'abord des foyers.

Le foyer, c'est la maison où l'on se réunit, c'est le refuge où les affections se fortifient, c'est cette communauté spirituelle qui sauve l'homme de l'égoïsme et lui apprend à s'oublier pour se donner à ceux qui l'entourent.

Maîtresse du foyer, la mère, par son affection, par son tact, par sa patience, confère à la vie de chaque jour sa quiétude et sa douceur.

Par la générosité de son cœur, elle fait rayonner autour d'elle l'amour qui permet d'accepter les plus rudes épreuves avec un courage inébranlable.

Mères de notre pays de France, votre tâche est la plus rude, elle est aussi la plus belle. Vous êtes avant l'Etat, les dispensatrices de l'éducation. Vous seules savez donner à tous ce goût du travail, ce sens de la discipline, de la modestie, du respect qui fait les hommes sains et les peuples forts.

Vous êtes les inspiratrices de notre civilisation chrétienne. Et voici qu'aujourd'hui, dans nos deuil, dans nos misères, vous portez la plus lourde croix.

Mères de France, entendez ce long cri d'amour qui monte vers vous. Mères de nos tués, mères de nos prisonniers, mères de nos cités qui donneriez votre vie pour arracher vos enfants à la faim, mères de nos campagnes qui, seules dans la peine, faites germer les moissons, mères glorieuses, mères angoussées, je vous exprime aujourd'hui toute la reconnaissance de la France.

## INFORMATIONS

### Les Etats-Unis et le ravitaillement de l'Europe

Le plan Hoover d'aide alimentaire à l'Europe continue d'intéresser de nombreux sénateurs.

L'un d'eux, le sénateur Thomas G. Bland, de l'Oklahoma, a fait circuler une protestation par laquelle il espère obliger le Sénat à discuter les propositions déposées en vue d'autoriser le gouvernement des Etats-Unis à envoyer des vivres en Europe.

Le sénateur Thomas a annoncé que quarante sénateurs sont intervenus à ce sujet à cette discussion. La plupart ont exprimé leur opposition à l'égard du blocus anglais est de nature à soulever contre les Etats-Unis l'opinion publique de tous les peuples d'Europe. Ils insistent, en outre, qu'elle n'est d'aucune valeur pour le résultat final de la guerre.

### Les navires de guerre quittent Gibraltar

Tous les navires de guerre qui se trouvaient à Gibraltar, notamment des porte-avions et trois sous-marins, ont quitté la rade et se sont dirigés vers la Méditerranée.

### Les prisonniers auront du tabac

Par suite d'un accord intervenu entre les autorités occupées et les autorités françaises, le ravitaillement collectif des camps de prisonniers est actuellement réalisé sur la base mensuelle de 200.000 kilos de cigarettes et 100.000 kilos de tabac. Chaque prisonnier touchera 10 grammes de tabac par jour, soit la ration normale militaire à la mobilisation.

### Navires français capturés

On annonce que plusieurs vapeurs français ont été capturés récemment par la marine britannique. Le cargo *Triou* allant de Dakar à Madagascar a été saisi le 9 mai ; il ne portait aucune autre cargaison que quelques tonnes de vin et des produits divers métropolitains à destination de Madagascar d'où il devait ramener du sucre.

Le cargo *Bourbonnais* qui faisait route également de Dakar sur Madagascar a été pris le 12 mai ; naviguant sur l'est il ramenait plusieurs centaines de Malgaches que l'on rapatriait à Madagascar.

Enfin l'amarante britannique vient d'annoncer elle-même que le pétrolier français *Sheherazade* avait été capturé dans l'Atlantique.

### EN PEU DE MOTS...

— Les conseils municipaux de Bischra (Constantine) et de Colombar (Dordogne) sont dissous.

— Un train de rapatriés d'Allemagne, transportant 573 officiers dont deux officiers généraux et 100 officiers supérieurs est arrivé dimanche à Marseille.

— Le pape Pie XII adressera un message radiodiffusé au monde le dimanche 1<sup>er</sup> juin, à 19 heures ; les chefs de famille d'un mois trois enfants (pères ou mères), créer un trait d'union entre eux afin d'être plus forts pour défendre les intérêts de la famille, cellule essentielle de la société.

Il a exposé ce qui avait été fait depuis la création de l'Union qui remonte à novembre 1940 ; plus de 240 dossiers ont été traités, plus de 100 familles ont été créées et des allocations ont été versées.

### Promenade autour de la Cathédrale (suite)

Ancienne Cour des Aides, xviii<sup>e</sup> s. — Hôtel de Ville, rue Fondue. Maison fin xv<sup>e</sup> s. — Anneaux, 2, rue de la Halle. Maison de Jean Sailliac, bourgeois, 1622, rue, rue Lestieu. Anneaux, fenêtres xvi<sup>e</sup> s. — Dans la cour, porte et escalier xv<sup>e</sup> s., 9, 11, rue Nationale.

Fenêtres xv<sup>e</sup> s. — Anneaux, 5, rue Cotonne.

Grenier du chapitre, xv<sup>e</sup> s., 7 bis, rue Saint-André.

Archidiocèse, xv<sup>e</sup> s. : façade sur cour, escalier et portes, 10, rue de la Chanterie.

Cuvier du Chapitre, 5, rue de la Chanterie.

Fenêtre d'angle, xv<sup>e</sup> s., place Champollion.

Fenêtre xiii<sup>e</sup> s., 8, rue de la Daurade. Maison de M<sup>lle</sup> Dulive, avocat gen., à la Cour des Aides, xviii<sup>e</sup> s., 6, rue de la Daurade.

Vestiges de l'église de la Daurade, fin xv<sup>e</sup> s., Jardin de la Préfecture.

Fenêtres xv<sup>e</sup> s. (ancien évêché aux xv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> s.), 2, place du Marché.

Hôtel de la Préfecture (Ancien palais épiscopal xvii<sup>e</sup> s.) : Porte en fer forgé de Raymond Subhes, placée en 1940.

Porte et escalier, xv<sup>e</sup> s., 8, rue J.-B. Delpech, dans la cour.

Escalier extérieur en bois, 6, rue J.-B. Delpech.

Premier emplacement du Collège de Rodez au xvii<sup>e</sup> s., 10, rue du Bousquet.

Fenêtres xiii<sup>e</sup> s. — Anneaux, rue Salvat.

Fenêtres jumelées, xiii<sup>e</sup> s. — Anneaux, 18, rue Saint-André.

Abais de solives sculptés, xv<sup>e</sup> s. (Les quatre saisons), 12, rue Saint-André.

Portail de l'ancienne église St-André, xv<sup>e</sup> s., rue Saint-André.

Escalier à vis à noyau évidé, tourelle sur trompe, xv<sup>e</sup> s. Maisons xvii<sup>e</sup> s., 6, 8, rue Saint-André.

Porte xv<sup>e</sup> s., maison de Messire Géralt Lefranc, Prés. en la Cour des Aides, 26, rue Fondue-Haute.

## CHRONIQUE DU LOT

### Le QUERCY dans la province du Languedoc

Tel est en fait le sujet qu'est venu traiter à Cahors, M. de Palaminy, président de l'Association de la Renaissance de la Province de Toulouse, sous la présidence de M. Bazzi, préfet du Lot, et devant une assistance qu'on avait composée de toutes les personnalités du département compétentes et autorisées.

A cet auditoire d'élite, M. le Préfet présente le conférencier qu'il remercie Ernest Lafon d'avoir invité. Le Préfet précise la situation du Quercy dans la province de Toulouse. M. de Palaminy rappelle la situation géographique du Quercy et non vers la Guyenne. Mais le Lot, en se donnant, tient à ce qu'on lui réserve son autonomie qu'exige la position spéciale qu'il occupe « en flèche » entre les cinq provinces dont il est limitrophe. Le Quercy a sa personnalité qu'il faut respecter.

C'est d'abord à cette personnalité qu'en termes délicats et nuancés M. de Palaminy fait rendre un éloquant hommage. Il n'est pas question de toucher. Le Lot a une beauté et un charme qu'il faut, au contraire, entretenir et conserver.

Puis, avec une grande séduction M. de Palaminy entame sa conférence et expose d'abord les difficultés qu'on rencontre pour délimiter la province du Languedoc, trop vaste pour être reconstruite d'un seul bloc et où les prétentions de Montpellier s'opposent parfois à celles de Toulouse. C'est de cette dernière qu'il s'agit et qui compte sans doute, outre la Haute-Garonne, une partie des Hautes-Pyrénées, le Gers, le Tarn-et-Garonne, le Lot, l'Aude et les Pyrénées-Orientales. Faut-il garder le département ? M. de Palaminy pense qu'il ne doit pas être supprimé.

Il a remarqué que sans satisfaction que s'est créé un véritable patriotisme départemental. Seulement, certains d'entre eux appellent des modifications de structure. Et il a été heureux d'avoir à constater que des résistances qui s'étaient d'abord manifestées dans l'Aude et les Pyrénées-Orientales sont complètement tombées. Ces départements sont acquis, définitivement, au rattachement à la province de Toulouse. D'ailleurs, durant ces mois passés, sans le ravitaillement de la Haute-Garonne, ils auraient manqué complètement du nécessaire. La preuve était faite. Donc la province doit être, non pas une unification, mais un rassemblement de « pays » dont chacun gardera sa physionomie.

Il montre ensuite que le Lot en entrant dans ce rassemblement ne pourra qu'y gagner. Il fournira son apport, truffes, vins, tabac, quelques céréales, etc., mais il recevra machines, produits de toutes sortes, industries mécaniques, etc. Mais, surtout, le Lot d'où la vie et l'activité se retirent, a beaucoup à gagner à ce contact avec une métropole comme Toulouse qui se développe de plus en plus et compte actuellement plus de 310.000 habitants.

Après avoir dit combien il est attaché aux traditions locales, M. de Palaminy ajoute qu'il faut préparer une nouvelle organisation corporative qui ne peut se faire que dans le cadre élargi de la province. Ainsi seulement on pourra utilement travailler à l'amélioration si nécessaire de la vie paysanne — de ces paysans sans lesquels il n'y aurait pas de France.

Mais le progrès matériel ne suffit pas. C'est par l'esprit que s'élève l'homme, qu'il atteigne à sa pleine dignité. La civilisation est en péril. La France doit être parmi les nations qui travailleront puissamment à la préservation de la ruine. Car la France se relèvera.

M. de Palaminy, dans un éloquent développement, dit sa certitude dans le redressement de notre pays. Le peuple français est malheureux, c'est vrai. Il souffre. Mais c'est dans le creuset de la souffrance que les peuples grands se reforment une âme forte, un cœur vaillant.

Très ému par cette conférence dont nous donnons seulement un sec résumé, le public applaudit vivement l'orateur qui a si bien exprimé les idées de tous !

M. le Préfet dit que l'opinion est faite à présent et que le Lot adhère au rattachement à Toulouse préconisé par M. de Palaminy qu'il remercie de sa belle et réconfortante causerie.

Enfin, il est décidé que le Lot restera en contact avec Toulouse pour continuer l'étude des questions et que M. Ernest Lafon continuera à être l'agent de liaison entre la commission régionaliste du Lot et celle de Toulouse.

Voilà une utile et excellente journée qui déballe la voie des anciens obstacles qui semblaient encore s'opposer à une solution logique et conforme à la nature des choses !

### AUTOUR DE LA CATHÉDRALE

Les promenades en groupe sous la direction d'un guide éclairé (et M. J. Fourgous est un excellent guide) ont le double avantage de montrer beaucoup de choses en peu de temps et d'en souligner la valeur. Mais la nécessité d'aller vite fait négliger le détail ; l'obligation de suivre le guide dans sa course et ses propos amène peu de place à l'examen réfléchi de personnellement, à la réflexion, à la rêverie. Car les vieilles choses sont pleines de mystères, d'enseignements, de drames et de rêves.

A peine a-t-on déchiffré une inscription sur une pierre : *Futuran inquirimus* (Nous recherchons la vie future), qu'on nous propose d'admirer une plaque de cheminée, un dessous, une figurine... De grands anneaux sont fixés de part et d'autre d'une fenêtre. Ils servaient autrefois, quand on ignorait volets et persiennes, à tendre des toiles sur l'ouverture pour se protéger contre le soleil et les regards indiscrets. On voudrait évoquer des visages à l'embaucade derrière ces voiles à peine soulevés, ou des drames à la mesure de la vie provinciale, conspués dans les années par les vents, soufflés de bavardages de commères ou simplement des propos futiles, des rires étouffés, car les volets, les *jalousies*, ont toujours joué un grand rôle dans la vie des petites villes. Mais on n'en a pas le loisir. Il faut aller plus loin, suivre attentivement le guide, érudit et disert...

Il faut faire ou refaire ces promenades dans les vieux Cahors, en ayant en tête. Pour ces flâneurs, je donne en note l'inventaire des curiosités archéologiques autour de la Cathédrale. Tout n'y est pas, qu'il y en a-t-il de beaucoup. Ainsi, je n'y signale pas ces nombreux heurtoirs en fer qui pendent aux vieilles portes, qui ont été tirés de la masse, soudés à la forge, façonnés, ajustés, chantonnés au marteau et qui sont, dans leur simplicité, des chefs-d'œuvre de ferronnerie. On se demande pourquoi on préfère aujourd'hui une main de fonte moulée, sans valeur artistique, à une aussi laide qu'une pièce d'anatomie. Il est vrai que des goûts et des couleurs...

En retapant une vieille maison, dans la rue de la Chanterie, on fait dans la rue de fenêtres avec un mince et vulgaire fer plat, en imitant le fer forgé, je veux dire le fer mûlé par le marteau, suivant la fâcheuse habitude des ferrailleurs modernes. On a imité, à la devanure de certaines boutiques, les veines du bois ou du marbre !

Il y a dans la rue de la Halle, à côté d'une maison du xv<sup>e</sup> siècle intelligemment restaurée, une maison franchement criée par toutes les couleurs du mauvais goût.

Il faudra bien un jour, et longuement, faire le procès du crépi, qui est un cache-misère (on ne crépite que les murs de mauvaise qualité, les torchis, les pierres gelées ou mal appareillées, les agglomérés, ces ersatz de pierre, les briques creuses) et plus particulièrement du crépi coloré qui est une erreur et une horreur en tant que crépi, et qui jure sous notre ciel, dans nos vieux quartiers et nos passages. Au cours de la promenade dans les Badernes, M. Fourgous se propose de nous faire admirer dans la rue de Lassité une maison à pans de bois du xv<sup>e</sup>. Il ne le put car on l'avait crépie la veille. On en est arrivé à dorer de l'or !

Au cours de la promenade autour de la Cathédrale, nous nous sommes indignés d'une sottise beaucoup plus grande car elle n'a même pas l'excuse de la nécessité. Il y a au 26 de la Fondue Haute une porte monumentale dont la clef de voûte est une pierre de taille de grandes dimensions qui est gravée au-dessus du millésime 1643 l'inscription : *Deo auxiliante quo virtus jussurit lino* (Avec l'aide de Dieu j'ai ouï le courage me commanderai d'aller). On a placé la plaque de fonte portant le numéro 26 au milieu de la clef de voûte !

Fort heureusement on a su garder intactes, ça et là, dans les vieux Cahors, de très belles choses. Il y a au 6 de la rue J.-B. Delpech un escalier extérieur en bois, avec balustrades joliment moulurées, bien conservé et parfaitement entretenu, qui est certainement le plus bel exemplaire que nous ayons. Mais le chef-d'œuvre en matière d'escalier est bien l'escalier de pierre, à vis, à noyau évidé, que l'on peut admirer au 6 de la rue St-André. Il en existe un autre, moins important, dans le cloître de la Cathédrale. Il semble d'ailleurs, dans cette maison, que l'architecte, tout à fait sûr de lui et maître de son art, ait pris plaisir à résoudre des extraordinaires difficultés statiques et stéréométriques. Dans un angle de la cour, une tour carrée est portée par une voûte en trompe qui est aussi un chef-d'œuvre de construction et de taille.

Il faut signaler encore, à l'ombre de la Cathédrale, l'hôtel du grand architecte qui sert aujourd'hui de presbytère. La façade est, finement ornée dans le goût de la Renaissance. A l'intérieur, il y a un très bel escalier de pierre avec des volutes à nervures compliquées, d'élegants piliers, des consoles sculptées, de curieuses portes d'angle. Il y a aussi, dans un grand salon, un admirable plafond à la française, avec des poutres maitresses composées, à haute section, moulurées comme les consoles qui soutiennent les solives carrées.

Comme le cloître voisin, l'archidiocèse a été malheureusement mutilé par des iconoclastes. La pierre, la belle pierre qui résiste à la fureur du temps, est souvent trop chargée d'humanité pour échapper à la fureur des hommes.

Jh. MAURELLE.

### LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

M. de Monzie ayant été désigné par le Ministère de l'Intérieur comme Maire de Cahors, a présenté à M. le Préfet du Lot la liste prévue par l'art. 12 de la Loi du 16 novembre 1940.

Cette liste devant comprendre le double du nombre des membres du Conseil, qui est réduit à 20, porte donc sur 38 noms. Le Maire étant compris dans le chiffre de 20, prévu par la Loi, pour les villes de l'importance de Cahors (de 10.000 à 50.000 habitants).

C'est sur cette liste que le Préfet du Lot devait choisir 19 noms, parmi lesquels celui d'une femme et d'un certain nombre de Légionnaires, prisonniers de guerre, chefs de familles nombreuses.

Le choix de M. le Préfet s'est donc exercé sur cette liste de présentation et a porté sur les noms suivants, classés par ordre alphabétique :

Sœur Marie-Rose, Supérieure des Soeurs Noires.  
 MM.  
 Andrieu, Co-Directeur de la Maison Coueslant, Président adjoint de la Section de la Légion de Cahors. Calvet, docteur en Médecine, Légionnaire.  
 Caminade, Agriculteur à Bégoux.  
 Carriol, Employé de Chemins de Fer.  
 Duthil, Secrétaire à l'Office Départemental des Combattants, Légionnaire.  
 Fabre, Notaire, père de famille nombreuse.  
 Gambert, Professeur adjoint au Lycée, Légionnaire.  
 Gavet, Pharmacien, Légionnaire.  
 Grandcourt, Juge au Tribunal de Commerce, père de famille nombreuse, Président de la Section de la Légion de Cahors.  
 Heilhes, Pharmacien, Capitaine de l'Equipe de rugby du Stade Cadurcien.  
 Metzge, Ouvrier des P.T.T., prisonnier de guerre.  
 Orliac, Pharmacien, Président de la Chambre de Commerce.  
 Pédemmas, Président de la Légion des Combattants du Lot.  
 Peindrière, Docteur en Médecine, Légionnaire.  
 Rollés, Dépositaire de journaux, Légionnaire.  
 Salanié, Commerçant, ancien Président de la Chambre de Commerce, père de prisonnier de guerre.  
 Sindou, Avocat, Directeur de la Revue de l'Enregistrement.  
 Vidalliac, Sellier, Légionnaire.

Jh. MAURELLE.

### LA PÊCHE

Le Préfet du Lot communique : « Le Ministre de l'Agriculture me rappelle que la pêche est actuellement fermée et que toutes les tolérances accordées spécialement pour les dimanches et jours fériés doivent être strictement observées. »

« Il m'avise d'autre part que la pêche sera ouverte cette année, d'une façon définitive dans les cours d'eau de 2<sup>e</sup> catégorie (Dordogne, Lot et Céfi pour la partie comprise dans le département du Lot), à partir du dimanche 15 juin au matin. »

### BUREAU DÉPARTEMENTAL DES FRUITS ET LÉGUMES

Très important — Il est demandé en temps utile aux assujettis à la carte professionnelle de faire leur demande au Bureau départemental des Fruits et Légumes, Maison de l'Agriculture, à Cahors.

Les intéressés sont mis en garde contre l'idée fautive que l'époque plus ou moins éloignée de leur campagne de fruits ou légumes les dispense d'une demande immédiate de la carte professionnelle.

Nous portons aujourd'hui à leur connaissance que la date limite extrême de dépôt des demandes est fixée irrévocablement au 4 juin prochain.

### Victime d'une infamante accusation

— Mme Rose Cagniac, épouse Anat, des Ourres-Roules (Lot), sur une infamante accusation non fondée fut mise en état d'arrestation et écrouée à la prison de Cahors. Après enquête, le Parquet de Cahors a ordonné sa mise en liberté.

### Commissariat de police

— L'« Officiel » publie la liste des commissaires de police promus, sur place, à la classe supérieure de leur grade.

Dans cette liste nous relevons, avec plaisir, le nom de M. Charles Reilhac, l'actif et sympathique commissaire de police de Cahors.

Nous adressons à M. Reilhac, nos félicitations.

### Changement de foire

Le 1<sup>er</sup> juin prochain étant un dimanche, la foire fixée à cette date se tiendra le samedi 31 mai 1941.

## Nos Echos

### Le meilleur maire de Cahors !

Notre excellent collaborateur, J. Maurelle, dans son intéressant « rétrospective » de Cahors, paru sous le titre « Autour de la cathédrale », raconte qu'on a donné le nom de « J.-B. Delpech » à une rue de Cahors pour honorer un vénérable liquoriste qui fut longtemps un conseiller municipal assidu.

A ce sujet, un vétéran de la politique municipale, aujourd'hui retiré, ce qui lui permet de considérer les choses avec une indulgente philosophie, nous racontait l'anecdote suivante.

Après de longues années d'assiduité électorale, l'honorable M. J.-B. Delpech aurait voulu « conclure sa carrière », si je puis dire, en ceignant son ventre de l'écharpe municipale. Il aspirait à être maire de Cahors.

C'est un plaisir que ses collègues auraient bien voulu lui faire. D'autre part, ils tenaient, pour bien des raisons, à se donner pour maire une autre personnalité.

Voici comment il fut décidé que l'on concilierait ces deux desirs qui paraissent inconciliables. Les conseillers se mirent d'accord sur le petit scénario suivant.

M. Delpech serait élu maire. Puis, une fois investi de cette magistrature, il donnerait sa démission. Ainsi lui fait. Après le scrutin qui l'élevait au rang de premier dans la Cité, le nouveau maire se leva, exprima éloquemment son émotion et sa reconnaissance pour l'honneur tout à fait inattendu et spontané qui lui était fait. Il en garderait tou-

Les Sports

Association régionale du Quercy  
Concours d'athlétisme de Labastide-Murat du 18 mai. — Malgré un temps pluvieux, les Sociétés sont rassemblées à 9 h. 30 pour le salut aux couleurs. Immédiatement après, commencent les épreuves d'athlétisme, dont voici le classement.

**SENIORS.**  
100 mètres: 1<sup>er</sup> Granié Jean, Figeac; 2<sup>e</sup> Mailhes André, Figeac; 3<sup>e</sup> Blamie Paul, Lacapelle-Marival.  
400 mètres: 1<sup>er</sup> Lecoustillé Bernard, Cahors; 2<sup>e</sup> Foulquieu Pierre, Figeac.  
800 mètres: 1<sup>er</sup> Granié Jean, Figeac; 2<sup>e</sup> Pichard Noël, Bretenoux; 3<sup>e</sup> Foulquieu Pierre, Figeac.  
Saut hauteur: 1<sup>er</sup> Mailhes André, Figeac; 2<sup>e</sup> Bordes Albert, Bretenoux; 3<sup>e</sup> ex-æquo Foulquieu Pierre, Figeac, Lecoustillé Bernard, Cahors.  
Saut longueur: 1<sup>er</sup> Mailhes André, Figeac; 2<sup>e</sup> Bordes Albert, Bretenoux; 3<sup>e</sup> ex-æquo Rouquie Louis, Lacapelle, Blamie Paul, Lacapelle.  
Poids 7 kg. 250: 1<sup>er</sup> Mailhes André, Figeac; 2<sup>e</sup> Lapidus Pierre, Figeac; 3<sup>e</sup> Lecoustillé Bernard, Cahors.  
Juniors.  
100 mètres: 1<sup>er</sup> Caray Maurice, Figeac; 2<sup>e</sup> Laboudie J.E.C., Cahors; 3<sup>e</sup> Mazetti J.E.C., Cahors.  
400 mètres: 1<sup>er</sup> Laganne J.E.C., Cahors; 2<sup>e</sup> Mazetti J.E.C., Cahors; 3<sup>e</sup> Ferrand Gilbert, Lacapelle.  
Saut hauteur: 1<sup>er</sup> Boyer Fernand, Figeac; 2<sup>e</sup> Lepus J.E.C., Cahors; 3<sup>e</sup> ex-æquo Durieux Henri, Figeac, Marcadet Denis, Cahors, Pujol et Laboudie J.E.C., Cahors.  
Saut longueur: 1<sup>er</sup> Mazetti J.E.C., Cahors; 2<sup>e</sup> ex-æquo Bourrières Alphonse, Cahors, Dehoux, Cahors; 3<sup>e</sup> ex-æquo Lepus et Laboudie, J.E.C., Cahors.  
Poids 5 kg.: 1<sup>er</sup> André Jean, Figeac; 2<sup>e</sup> Laboudie J.E.C., Cahors; 3<sup>e</sup> Pujol J.E.C., Cahors.  
PUPILLES.  
60 mètres: 1<sup>er</sup> Guidez, Figeac; 2<sup>e</sup> Boulay Jean, Figeac; 3<sup>e</sup> Thuillier, Figeac.  
Saut longueur: 1<sup>er</sup> Boyer Lucien, Figeac; 2<sup>e</sup> Boulay Jean, Figeac; 3<sup>e</sup> Diephton, Figeac; Tournant Guy, Bretenoux; 4<sup>e</sup> Lacam René, Lacapelle; 5<sup>e</sup> Guy Jean, Bretenoux.  
Saut hauteur: 1<sup>er</sup> Boyer Lucien, Figeac; 2<sup>e</sup> Guya Joseph, Cahors; 3<sup>e</sup> Nieuel Jean, Figeac; 4<sup>e</sup> Diephton Roger, Figeac; 5<sup>e</sup> Lacam René, Lacapelle.  
Balle: 1<sup>er</sup> Grand Jean, Figeac; 2<sup>e</sup> Gaston Jacques, Lacapelle; 3<sup>e</sup> Dragoon Jean, Figeac; 4<sup>e</sup> Lanciauri Henri, Bretenoux; 5<sup>e</sup> Guy Jean, Bretenoux.  
MINIMES.  
40 mètres: 1<sup>er</sup> Pénard Robert, Figeac; 2<sup>e</sup> Raynal, Lacapelle; 3<sup>e</sup> Chiffre, Figeac.  
Saut longueur: 1<sup>er</sup> Pénard Robert, Figeac; 2<sup>e</sup> Galvisines Roger, Pré-J.O.C., Cahors; 3<sup>e</sup> Boyer Jacques, Figeac; 4<sup>e</sup> Boyer André, Bretenoux.  
Saut hauteur: 1<sup>er</sup> Boyer Jacques, Figeac; 2<sup>e</sup> Pénard Robert, Figeac; 3<sup>e</sup> Bordes Jean, Bretenoux; 4<sup>e</sup> Galvisines Roger, Pré-J.O.C., Cahors.  
Balle: 1<sup>er</sup> Grand Jean, Figeac; 2<sup>e</sup> Lacam Jean, Lacapelle; 3<sup>e</sup> Pongel René, Lacapelle; 4<sup>e</sup> Tournant Jacques, Bretenoux; 5<sup>e</sup> Rigaudie Jean, Bretenoux.  
Dans l'ensemble pas de records sensationnels, mais une très bonne moyenne. Le but de l'Association régionale étant de faire non pas des champions, mais une jeunesse forte par le développement harmonieux de toutes ses facultés est atteint puisque la plupart des concurrents ont participé à toutes les épreuves de leur catégorie. Nous continuerons. — *Le Bureau de l'A.R.Q.*

**LIGUE DU MIDI**  
District Quercy-Rouergue  
Bien que la saison 1940-1941 ne doivent être considérées que comme une saison de transition, elle a vu, malgré les circonstances défavorables le développement régulier du football et l'accroissement constant du nombre de clubs. Cette augmentation des effectifs nécessite une adaptation de l'organisation administrative de la Ligue du Midi.  
A cet effet, il est créé cinq districts dont les sièges sont fixés dans des centres importants de la vie du football de notre région.  
Ces districts sont: 1<sup>er</sup> District Toulouse, Tarn, Siège Toulouse; 2<sup>e</sup> District Pyrénées Centrales, Siège St-Gaudens; 3<sup>e</sup> District Ariège, Aude, Siège Pamiers; 4<sup>e</sup> District Guyenne-Casque, Siège Montauban; 5<sup>e</sup> District Quercy-Rouergue, Siège Cahors, café de Bordeaux.  
Les Districts sont administrés chacun par une commission nommée par le Bureau de la Ligue du Midi. Dans le Journal officiel de la Ligue du Midi, nous relevons le nom des membres désignés pour le district Quercy-Rouergue.  
MM. Astruc L., Astruc Y., Bessières, Bondoux, Chavanié, Gramond, Maïfasse, docteur Perboyer, docteur Puech, Vidal, Vidal, Vieillescaze.

**LÉGION FRANÇAISE DES COMBATTANTS**  
Pour activer le rassemblement légionnaire à Cahors, il a été décidé que des réunions de quartier se feroient aux dates ci-dessous: mercredi 28 mai: La Barre; mercredi 4 juin: St-Georges; mercredi 11 juin: les Badernes.  
Les Légionnaires, leurs familles, les jeunes de 1939-1940 sont invités à ces réunions d'informations où les sujets suivants seront traités: La Légion et la Révolution Nationale. — Les Amis de la Légion, leurs devoirs au sein de la Légion. — Les Jeunes et la Légion. — Les Prisonniers, Œuvres d'entraide.  
Un communiqué ultérieur fera connaître le lieu de ces différentes réunions.

**Nécrologie**  
Mme et M. René Labrousse, actif et distingué directeur de la Banque de France, à Cahors, vident d'être frappés d'un deuil cruel. Leur mère, Mme Sandmyer, est décédée en Lorraine, dans des conditions particulièrement pénibles, parce que séparée de sa famille qui n'a pu l'entourer dans sa maladie ni l'assister à ses derniers moments.  
En ces terribles circonstances, nous assurons Mme et M. Labrousse, qui se sont acquis de si vives sympathies à Cahors, de la part sincère que nous prenons à leur deuil.

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de Mme veuve Moine, mère de M. Moine, l'estimé retraite de la gendarmerie, décédée à l'âge de 89 ans.  
Mme veuve Moine était une doyenue cadorcienne qui ne comptait que des sympathies.  
Nous adressons à M. et Mme Moine, à tous les parents, nos bien sincères condoléances.

**Pour retrouver les enfants perdus**  
Les établissements d'assistance publique ou privés, les œuvres charitables ou les particuliers qui hébergent un ou plusieurs enfants recueillis lors d'une déclaration à la Mairie de leur domicile, les familles dont un ou plusieurs enfants ont disparu dans les mêmes circonstances doivent également souscrire une déclaration à la Mairie de leur domicile.  
Des modèles de déclarations seront adressés par la Préfecture, 1<sup>re</sup> Division, à ceux qui en feront la demande. Il est signalé que le fait de ne pas déclarer un enfant recueilli peut exposer les intéressés à des poursuites judiciaires.

**Le Docteur FABRE, de retour de captivité, reprend ses clients à son nouveau domicile, 5, Cours de la Chartrouse.**  
Par décret du ministre, secrétaire d'Etat à l'Intérieur, le conseil municipal de Floirac (Lot), est dissous: « Est, dans sa majorité, hostile à l'œuvre de rénovation nationale. »

**Evadé de l'asile de Leyme**  
On signale l'évasion de l'asile de Leyme, d'un malade Abès Areski, 28 ans. Au moment de son évasion, Areski était vêtu d'un veston et d'un pantalon beige rayé de rouge, il mesure 1 mètre 70, il est brun et parle le français avec l'accent arabe.

**Bicyclettes volées à domicile**  
Une de ces dernières nuits, des malfaiteurs s'y pénétrèrent dans le jardin appartenant à la maison de M. J.-B. Nouryrt, se sont rendus dans un pavillon situé au fond du jardin et ont emporté deux bicyclettes qui s'y trouvaient. Les malfaiteurs devaient, certainement, connaître les lieux. Plainte a été portée et une enquête est ouverte.

**PALAIS DES FETES**  
Mardi 27, mercredi 28, jeudi 29, samedi 31 mai, dimanche 1<sup>er</sup> juin, en soirée à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 heures.  
Paulette Dubost, Roland Toulain, Chaminade.  
**LE PARADIS DES VOLEURS**  
En 1<sup>re</sup> partie: Zone interdite.

**EDEN**  
Mercredi 28, jeudi 29, samedi 31 et dimanche 1<sup>er</sup> juin, en soirée à 21 heures, Jeudi et dimanche, matinée à 14 heures 45.  
Un film gai, amusant et qui soulève l'ilarité générale.  
**LE PROFESSEUR SCHOCK**  
avec Harold Lloyd.  
En complément: Cavalier de l'Ouest, film d'aventure.

**Tribunal Correctionnel**  
Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel a rendu les jugements suivants:  
**Frédéric Attentatoire.** — Mme Lahitte Marie-Antoinette, domiciliée à Cahors, a conservé une carte de rationnement de son enfant placée à la campagne. Elle est condamnée à 25 fr. d'amende avec sursis.  
**Défaut de déclaration d'arme à feu.** — Pour défaut de déclaration d'un revolver, le sieur Angelo Gazerio, cultivateur à Abbas, est condamné à 50 francs d'amende et à la confiscation de l'arme.  
**Composition irrégulière des menus.** — Pour composition irrégulière des menus, M. Franchoual, restaurateur à Cahors, est condamné à 16 francs d'amende et la dame Lampia à 20 fr.  
**Infraction à l'arrêt sur l'alcool.** — Mme Pompiyng, hôtelière à Montcuq, est accusée d'avoir servi des boissons alcoolisées un jour interdit.  
Mais l'accusation n'est pas établie. Mme Pompiyng est relaxée.

**Caisse locale de Crédit agricole mutuel de Cahors**  
L'Assemblée générale ordinaire convoquée pour le 17 mai n'ayant pu être tenue faute de quorum, les associés de la Caisse locale de crédit agricole mutuel de Cahors sont convoqués en Assemblée générale le samedi 31 mai courant, à 10 heures 30, au siège social, 24, rue Président-Wilson, Cahors. Le nouveau conseil d'administration sera élu à cette occasion. Le Président du Conseil d'Administration.

**Les grandes vacances scolaires**  
La durée des grandes vacances des établissements de l'enseignement primaire et secondaire est fixée à la période du 1<sup>er</sup> août au 30 septembre.

**Arrondissement de Cahors**  
**Bégoux**  
Succès scolaire. — Au dernier concours des bourses qui a eu lieu à Cahors le 15 mai, les deux élèves présents ont été reçus. Ce sont les jeunes Lacroix Jean avec le n<sup>o</sup> 7, Laboudie André avec le n<sup>o</sup> 11. Nos félicitations aux lauréats et à leur dévoué maître M. Fournié.  
**Calamano**  
La fête des Mères. — Dimanche 27 mai dernier, en présence du conseil municipal, des enfants des écoles et de la population, M. le maire a remis à Mme Funschilling, mère de 6 enfants vivants, la médaille de bronze attribuée aux mères des familles nombreuses.  
**Secours aux prisonniers.** — Une collecte faite par les membres de la Légion de la commune de Calamano, en faveur des prisonniers de guerre, a produit la somme de 810 fr.

**Espédaillac**  
Déces. — Samedi matin on eu lieu à Espédaillac, avec le concours d'une nombreuse affluente de parents et d'amis, les obsèques de Mme veuve Marie Besombes, décédée à Montcaumont à l'âge de 72 ans.  
Nous adressons à ses enfants, Mme et M. A. Laymerie, conseiller municipal de notre commune, et à toute la famille, l'expression de nos bien sincères condoléances.

**Latronquière**  
Aux enfants de France. — La vente de cette magnifique plaquette du Maréchal Pétain s'est élevée à 190 exemplaires. Le bénéfice a été versé au Secours National. Félicitations aux enfants de nos écoles pour cette fructueuse distribution et à leurs maîtres si dévoués.  
**Nouvelle caserne de gendarmerie.** — On est en train de la construire au grand carrefour du bourg, à deux pas du Monument aux Morts. Elle sera à la fois solide, économique et très confortable. Elle embellira ce joli coin de Mas del Sartre.

**Saint-Médard-Catus**  
Légion d'honneur. — Nous apprenons avec plaisir que notre excellent compatriote M. Célestin Faurel, officier de réserve des services de Plaine, est nommé chevalier de la Légion d'honneur. Nous lui adressons nos bien vives félicitations.

**Vaylats**  
Pour nos prisonniers. — Dimanche dernier à Vaylats, une assistance nombreuse et attentive au profit des prisonniers de guerre de la commune, dans le cadre de la cour d'honneur du couvent. Elle fut un régal pour la très nombreuse assistance qui avait tenu à manifester tout l'intérêt qu'elle porte à nos camarades prisonniers. La réunion avait été organisée par la Légion de Vaylats et le Comité d'entraide avec le précieux concours de la communauté religieuse. La jeunesse de Vaylats donna un accueil et figurants qui firent leurs rôles avec beaucoup de brio.  
Avant l'apothéose le président de la Section de Vaylats remercia l'assistance ainsi que les personnalités présentes ainsi que la présence de cette manifestation de solidarité. M. Derroussin, chevalier de la Légion d'honneur, président cantonal, qui présidait la réunion, complimenta ensuite les organisateurs et remercia les bénévoles. Il termina par un discours où il souligna la joliesse de la fête et leur pitié pour nos camarades prisonniers. Le Comité d'entraide avec le précieux concours de la communauté religieuse, la jeunesse de Vaylats donna un accueil et figurants qui firent leurs rôles avec beaucoup de brio.

**Langue chargée le matin**  
La langue est le baromètre du tube digestif. Si elle est blanche et sale, c'est que foie, estomac, intestin fonctionnent mal. Une tasse de la délicieuse tisane Vichyfloré prise chaque soir, après le dîner, assure le bon fonctionnement des organes de la digestion. Vichyfloré est la véritable tisane de la santé de la femme. 8 fr. 90, Tles Phies.

**Arrondissement de Gourdon**  
**Salvica**  
Carnel rose. — Mme André Lagardier vient de mettre au monde un gros bébé; c'est le deuxième enfant de la famille. Nous adressons tous nos compliments aux heureux parents et présentons nos souhaits de longue vie à nos nouveaux-nés. Nos félicitations également à notre sympathique premier adjoint au maire M. Joseph Lagardier, pharmacien, qui devient ainsi grand-père pour la quatrième fois.

**Souillac**  
Compagnons de France. — Dimanche 25 mai, en matinée à 14 h. 45 et en soirée à 20 h. 45, aura lieu, à la salle des Fêtes, une séance récréative organisée au profit du Secours National et des Œuvres Compagnons. Au programme: des chansons, des saynètes du théâtre Compagnon, une comédie d'Éugène Labiche: « L'Affaire de la rue de Lourins » et un sketch satirique et inédit: « Trouffignac-les-Bains ».  
**Incendie.** — Un incendie a complètement détruit, dans la nuit du 15 au 16 mai, une maison sise aux Quatre-Châtagniers, commune de Lançac, à 100 mètres environ de la route nationale, appartenant anciennement à M. Delye.  
Cet immeuble étant inhabité depuis quelques années, une enquête est ouverte par la gendarmerie de Souillac. Les pertes sont couvertes par une assurance.  
**Nécrologie.** — Avec regret nous avons appris la mort de Mme Marie Surre Miguel, réfugiée espagnole, décédée dimanche matin à l'âge de 58 ans. Ses obsèques ont eu lieu le 19 mai. Tous les réfugiés espagnols ont tenu à l'accompagner à sa dernière demeure. Condoléances attristées à toute la famille.

**Arrondissement de Figeac**  
**Condamnations à la Cour d'appel.** — La dame G., marchande de chaussures à Lacapelle-Marival, poursuivie pour hausse illicite, est condamnée à 100 fr. d'amende pour le premier délit et 16 fr. pour le deuxième, à l'affichage et à l'insertion.  
Appel ayant été interjeté par le ministère public contre le jugement du tribunal de Figeac, la Cour, après une belle défense de M. Delmas et malgré un réquisitoire vigoureux de M. l'avocat général, confond les pertes et réduit l'amende à 90 fr. et ne tient que l'insertion de la décision de première instance.  
Vente au-dessus de la taxe. — Marcel T., charcutier à Aynac, s'était vu pour ce motif, ainsi que pour avoir omis d'attacher les prix, condamner à une amende de 50 fr. et à l'affichage. Sur appel de M. le Procureur de la République, cette affaire vint d'être évoquée devant la Cour d'Agen. Après une judiciaire plaidoirie de M. Delmas, qui démontra qu'il y avait eu en fait vente au-dessus de la taxe, la Cour confirme la sentence des premiers juges sans ajouter la sanction de l'affichage.

**Duravel**  
Secours National Français. — Le Comité du Secours National Français, dans sa séance du mercredi 21 mai 1941, a pu l'honneur de son Président, prié Mme Bru et M. Fabre, tous deux membres du Comité, de bien vouloir exprimer à la jeunesse duravelloise la très vive reconnaissance des familles des prisonniers et du Comité pour l'initiative généreuse qu'elle a prise de consacrer aux prisonniers de guerre les recettes des séances récréatives qui ont été données les dimanches 18 et 25 mai.  
Le Comité a tenu à remercier Mme Bru, M. Fabre, les artistes et toutes les personnes qui ont bien voulu prêter leur concours bénévole et apprécié pour assurer le succès de ces représentations.  
Ce succès s'est traduit par le versement de la somme de 2,100 francs, entre les mains du trésorier de la Légion, chargé d'en faire la répartition entre les familles des prisonniers pour l'envoi de colis leur apportant au même temps qu'un confort matériel le bien-être moral que leur certifier de ne pas être oubliés procure aux absents. — *Le Président du Comité.*

**Notre organe le plus important**  
Il est bien difficile de dire que c'est celui-ci ou celui-là car tous sont également indispensables. Mais ce qu'on sait bien c'est le rôle capital joué par l'Intestin. Malheureusement il ne le joue pas toujours très bien et les cas de constipation sont innombrables. Aussi nous devons signaler les avantages des comprimés Vichybol grâce auxquels chacun d'eux pourra régulariser, non seulement son intestin, mais encore son foie. 7 fr. 15, Tles Phies.

**UN ACTE DE SAQESSE**  
**UN ACTE D'ESPERANCE**  
**SOUSCRIRE**  
AUX  
**BONS**  
**DU TRÉSOR**  
A.B.6

**AVIS DE DECES**  
Les familles DAVID, FAUGERON, DUROU font part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de  
**Madame Marcelle DAVID**  
née DUROU  
Institutrice  
décédée à Vire le 26 mai dans sa 49<sup>e</sup> année.  
Les obsèques auront lieu mercredi 28 mai 1941, à 11 heures, à Vire.

**REMERCIEMENTS**  
Monsieur MOINE, Madame MOINE et leur fille Simone. — Monsieur et Madame OURMIERES et leurs fils Jacques; Monsieur et Madame MOINE André et leurs enfants; et tous les alliés remercient très sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de  
**Madame Veuve MOINE**  
P.F.G., 71, Bd Gambetta, Cahors

**PETITES ANNONCES**  
**LIENS ET CORDELLETES «ALFA»** pour gerbes et usages divers. Vente en gros, LAMBERT, grains, Cahors.  
**La MAISON MARIE-ANTOINETTE** a le plaisir de faire connaître à son aimable clientèle l'ouverture, le 31 mai, d'un magasin de confection pour dames et sur mesure, 7, rue Nationale (Ancienne Maison Boissy) La MAISON MARIE-ANTOINETTE se tient toujours à la disposition de ses clientes, 23, rue Foch (derrière la Cathédrale), pour toute la fourrure.  
**PIANO** en bon état à vendre. S'adresser Bureau du Journal.  
**ON DEMANDE des manoeuvres** à l'Usine à chaux d'Angély.

**Société anonyme** au capital de 70.000 francs, ayant son siège social à Paris, boulevard Richard-Lenoir, numéros 66, 68 et 70, Succursale à Cahors, 71, boulevard Gambetta.  
Suivant délibération en date du vingt-sept décembre mil neuf cent quarante, dont copie du procès-verbal a été déposée au rang des minutes de M<sup>rs</sup> Jean CONSTANTIN, notaire à Paris, suivant acte reçu par lui le quinze janvier mil neuf cent quarante et un, les actionnaires ont notamment approuvé les modifications suivantes destinées à les mettre en harmonie avec les dispositions de la loi du 16 novembre 1940 et devant produire effet à compter du premier janvier mil neuf cent quarante et un.  
Au paragraphe deux in fine, le mot « deux » est remplacé par « trois ».  
Art. 22.  
Cet article est supprimé et remplacé par la rédaction suivante: « Les actes concernant la Société, décidés ou autorisés par le Conseil, sont signés soit par le directeur général, soit par tout mandataire ayant reçu pouvoir à cet effet. »  
Art. 26.  
Cet article est supprimé et remplacé par la rédaction suivante: « Les dispositions des Lois des 13 septembre et 16 novembre 1940, le Président du Conseil remplit les fonctions de directeur général ou, à défaut, le directeur général exerce ces fonctions pour le compte et sous la responsabilité personnelle du Président du Conseil. »  
« Le Conseil détermine les pouvoirs dévolus au directeur général pour l'exécution de ses décisions et la gestion courante de la Société, ainsi que les pouvoirs d'administration qu'il entend lui déléguer. »  
En suite de cette Assemblée, le Conseil d'administration s'est réuni et a nommé comme Président du Conseil directeur général dans les termes de la loi du 16 novembre 1940, M. Edgard-Achille-Suzanne HUSSON.  
Deux extraits du procès-verbal de cette Assemblée ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de la Seine le vingt-cinq janvier mil neuf cent quarante et un.  
*Pour extrait et mention:*  
Le Président du Conseil,  
directeur général.

**ETUDE**  
de Maître GASTON HERBECQ  
Notaire à Cahors  
3, place Clément-Marot

**VENTE DE FONDS DE COMMERCE**  
Deuxième insertion  
Suivant acte reçu par Maître HERBECQ, Notaire à Cahors, le 11 mai 1941, enregistré à Cahors le 13 mai 1941, Vol. 782, F<sup>o</sup> 24, par Monsieur le Receveur qui a perçu les droits, Madame Marie SABATIE, épicière, demeurant à Cahors, rue Nationale, numéro 20, veuve de Monsieur Antoine RIOLS, a vendu  
A Madame Odette CASTELNAU, employée à la Compagnie d'Assurances « La Prévoyance », épouse de Monsieur Henri CHAVANIE, mécanicien, avec lequel elle demeure à Cahors, rue Brives, n<sup>o</sup> 5.  
Un fonds de commerce d'alimentation et d'épicerie, exploité à Cahors, rue Nationale, n<sup>o</sup> 20, sous le nom de « Epicerie RIOLS », avec tous ses éléments corporels et incorporels.  
L'entrée en jouissance a été fixée au 1<sup>er</sup> juillet 1941.  
La publication de la vente a été faite au Bulletin Officiel des ventes et cessions de fonds de commerce, numéro du 24 mai 1941.  
Cette insertion est faite en renouvellement de celle parue dans le même journal, le 18 mai 1941.  
Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, à peine de forclusion, dans les vingt jours de la présente insertion, à Cahors, en l'étude de Maître HERBECQ, Notaire, 3, place Clément-Marot, où domicile est élu à cet effet.  
**Pour deuxième insertion.**  
Signé: HERBECQ, Notaire.  
Imp. COTEAULT (personnel intéressé).  
Le co-gérant: L. PARAZINES.

**Succès scolaire.** — Au dernier concours des bourses qui a eu lieu à Cahors le 15 mai, les deux élèves présents ont été reçus. Ce sont les jeunes Lacroix Jean avec le n<sup>o</sup> 7, Laboudie André avec le n<sup>o</sup> 11. Nos félicitations aux lauréats et à leur dévoué maître M. Fournié.  
**Calamano.** — La fête des Mères. — Dimanche 27 mai dernier, en présence du conseil municipal, des enfants des écoles et de la population, M. le maire a remis à Mme Funschilling, mère de 6 enfants vivants, la médaille de bronze attribuée aux mères des familles nombreuses.  
**Secours aux prisonniers.** — Une collecte faite par les membres de la Légion de la commune de Calamano, en faveur des prisonniers de guerre, a produit la somme de 810 fr.

**Arrondissement de Gourdon.** — Carnel rose. — Mme André Lagardier vient de mettre au monde un gros bébé; c'est le deuxième enfant de la famille. Nous adressons tous nos compliments aux heureux parents et présentons nos souhaits de longue vie à nos nouveaux-nés. Nos félicitations également à notre sympathique premier adjoint au maire M. Joseph Lagardier, pharmacien, qui devient ainsi grand-père pour la quatrième fois.

**Arrondissement de Figeac.** — Condamnations à la Cour d'appel. — La dame G., marchande de chaussures à Lacapelle-Marival, poursuivie pour hausse illicite, est condamnée à 100 fr. d'amende pour le premier délit et 16 fr. pour le deuxième, à l'affichage et à l'insertion. Appel ayant été interjeté par le ministère public contre le jugement du tribunal de Figeac, la Cour, après une belle défense de M. Delmas et malgré un réquisitoire vigoureux de M. l'avocat général, confond les pertes et réduit l'amende à 90 fr. et ne tient que l'insertion de la décision de première instance. Vente au-dessus de la taxe. — Marcel T., charcutier à Aynac, s'était vu pour ce motif, ainsi que pour avoir omis d'attacher les prix, condamner à une amende de 50 fr. et à l'affichage. Sur appel de M. le Procureur de la République, cette affaire vint d'être évoquée devant la Cour d'Agen. Après une judiciaire plaidoirie de M. Delmas, qui démontra qu'il y avait eu en fait vente au-dessus de la taxe, la Cour confirme la sentence des premiers juges sans ajouter la sanction de l'affichage.

Depuis huit jours, Isabelle courait Paris du matin au soir à la recherche d'un emploi. Complètement ignorante des moyens employés par les travailleurs parisiens pour trouver de l'ouvrage, l'orpheline avait pensé qu'il lui suffirait de se présenter dans les maisons de commerce, offrant ses services, pour obtenir facilement du travail. Et, durant toute une semaine, la jeune fille avait été de maison en maison, presque de porte en porte, partout éconduite, sans qu'une seule fois on eût écouté favorablement sa requête.  
Parfois, on lui disait avec bienveillance: — Nous avons besoin de quelqu'un ces jours derniers; maintenant, la place est prise!  
Ailleurs, par pitié, on ajoutait: — Repassez. Quelquefois, ça peut se trouver...  
Mais, le plus souvent, on l'accueillait d'une très sèche affirmation: — Inutile, mademoiselle, nous n'avons besoin de personne!  
Et maintenant, elle était lasse, infiniment lasse, au point que, la veille au soir, elle s'était jetée, accablée de fatigue sur son lit, en se promettant bien de ne pas continuer une aussi démoralisante recherche.  
« Puisque mes efforts n'aboutissent pas, inutile de les continuer. Il faut, certainement, s'y prendre autrement que je ne fais pour réussir. »  
Pour ses yeux ingénus de petite provinciale, c'était un véritable émer-

veillement de voir sortir des maisons le flot des innombrables travailleurs de toutes sortes qui y étaient occupés. « Mais comment font-ils, ceux-là, pour trouver du travail? se demandait-elle avec stupeur. Ils sont des milliers et des milliers qui ont une occupation. Et parmi tant de places, il n'en reste pas pour moi! »  
Et ce matin-là, au lieu d'être dehors de bonne heure, comme elle en avait l'habitude, elle demeura dans sa chambre, incertaine du parti à prendre pour continuer fructueusement ses recherches.  
Tristement, elle se remémorait son arrivée courageuse en pleine nuit, dans la grande ville.  
Avec quelle belle désinvolture, ce soir-là, elle avait demandé une chambre à l'hôtel! Le prix élevé, réclamé par le garçon de service, l'avait bien fait un peu hésiter, mais elle s'était vite résignée à cette première brèche faite à sa petite épargne.  
— Demain, je chercherai une chambre moins chère.  
Recherche ardue qui ne lui avait coûté qu'une journée, cependant. Le soir même, elle avait couché dans une autre chambre, louée pour un mois.  
— Trois cents francs, c'est un bien gros somme pour moi, mais c'est néanmoins moins cher qu'à l'hôtel.  
En acceptant ce logis, sur au sixième étage d'un immeuble très propre, la jeune fille avait espéré trouver tout de suite du travail.  
— Dès que je serai fixée sur mon gain journalier, je m'organiserai pour équilibrer mon budget sans toucher davantage à mon petit pécule.  
Belle résolution qu'il ne dépendait pas d'elle de pouvoir tenir, puisque les jours se succédaient sans apporter d'amélioration à sa situation.  
L'orpheline, qui avait une peur affreuse de fondre son petit capital, n'osait plus se livrer à aucune dépense, si bien que, depuis trois jours, elle se contentait, à chaque repas, d'un morceau de pain et de quelques fruits achetés sur des voiturettes dans la rue.  
Un pareil régime n'était pas fait pour soutenir intacte l'énergie de la jeune fille. Son estomac, mal nourri à un âge où le faim est encore impérieuse, lui donnait de sourds tiraillements dans la répercussion, sans qu'elle s'en rendit compte, à l'égard d'un bon cœur habituelle.  
Ce matin-là, tout lui paraissait terne et désagréable; cette chambre vulgaire, d'une location si élevée pourtant, ce refuge que, dans vingt jours, il faudrait quitter ou payer à nouveau; cette robe, qui, mal taillée par une petite couturière de province, la révélait d'une livrée de mauvais goût; ces soubliers qu'il faudrait bientôt faire ressembler; ce pain peu savoureux qui aurait eu besoin d'une bonne coupe de beurre pour passer plus facilement.

Tout contribuait à rendre Isabelle mélancolique. De quel côté qu'elle se tournât, elle ne voyait que matière à découragement.

Ne sachant quelle décision prendre, ne voyant aucune manière de se tirer d'affaire, elle restait songeuse devant sa petite table, la tête levée vers sa fenêtre ouverte, contemplant machinalement les milliers de cheminées qui peuplaient son horizon.  
— Ah! qu'il est décevant, ce Paris! Jusqu'à son ciel qui se dérobe derrière les hautes maisons...  
A un mètre cinquante de sa fenêtre, une autre fenêtre se découpait dans la muraille en équerre avec la sienne. Parfois, un visage féminin apparaissait dans l'embrasure et saluait Isabelle d'un léger coup de tête.  
Les rares fois où la jeune fille avait aperçu sa voisine, elle répondait d'une même inclination de front; puis, discrètement, elle se retirait au fond de sa chambre, ayant peur instinctivement de contracter toute relation indésirable qu'elle eût déplorée par la suite.  
Ce jour-là, enfoncée dans ses sombres réflexions, l'orpheline n'avait pas vu s'ouvrir la fenêtre si proche de la sienne.  
Elle ne vit pas davantage le frais visage qui s'y encadrerait et qui, tourné vers elle, s'immobilisa un moment pour mieux l'observer...  
Ce fut la voix de l'inconnue qui la tira de sa rêverie: — Nous allons avoir une belle journée aujourd'hui, je crois, Isabelle tressaillit.  
— Oui, fit-elle machinalement, en levant la tête vers celle qui l'interpellait.  
— Il n'est pas trop tôt que le soleil revienne, reprit l'autre avec entraînement. Ces trois jours de pluie ont été bien ennuyeux... surtout pour ceux qui habitent loin de leur travail.  
— La pluie n'est jamais bien agréable, répondit l'orpheline avec empressement.  
Mais l'autre ne parut pas s'apercevoir du ton de son interlocutrice. Elle voyait celle-ci encore dans sa chambre à une heure où elle avait l'habitude d'être dehors; d'un autre côté, elle avait observé son air triste et découragé; c'en était assez pour que la nouvelle venue, en moineau parisien à la fois curieux et complaisant, désirât se renseigner.  
— Vous ne travaillez pas aujourd'hui? attaqua-t-elle hardiment.  
Isabelle eut un vague mouvement des épaules.  
— Je n'ai pas d'emploi, fit-elle amèrement, sans songer à dissimuler sa situation.  
— Vous avez perdu le vôtre? insista l'inconnue.  
— Non, je n'en ai jamais eu.  
— Vous avez vécu jusqu'ici sans travailler?  
Elle s'étonnait, mais l'orpheline expliqua tout de suite:

Feuilleton du « Journal du Lot »

Max du Veuzit  
VERS L'UNIQUE

Et après un dernier regard vers tout ce qui avait été sa vie jusqu'ici, ce jardin qu'elle avait cultivé, ce poulailler aménagé par ses soins, ce chien, fidèle compagnon de ses chats, elle sortit et referma la porte.  
Adieu tout... A Dieu va!  
Elle savait qu'à la gare un train s'arrêtait à onze heures quarante-cinq. Dans la nuit noire et par les rues désertes à cette heure, elle gagna la station.  
Sans aucune hésitation, sans un regret pour tout ce qu'elle quittait, bravement, hardiment, Isabelle monta dans le train et roula vers Paris...

Elle savait que personne ne l'attendait à l'arrivée, qu'aucune main amie ne serait là pour la guider et lui faciliter les premiers pas, mais il y avait tant de raccourcis accumulés dans son âme que toutes les misères qu'elle était susceptible de rencontrer lui paraissaient préférables à la vie aisée mais saturée de reproches qu'elle avait vécue jusqu'ici.

(à suivre)